

Contact :

✉ dossier-CLB@lyon.unicancer.fr

☎ 04.78.78.27.83 ou 04.78.78.59.63



Formulaire de demande d'accès aux informations de santé

COMMENT FAIRE SA DEMANDE ?

La loi (article L 1111-7 du Code de la santé publique issu de la loi n°2002-303 relative aux droits des malades et de la qualité du système de santé) confère au patient le droit d'accéder directement aux informations concernant sa santé.

Seul le patient a accès à son dossier médical de son vivant. L'accès par un proche n'est possible que s'il est titulaire d'un mandat original émis par le patient. Au décès du patient, ses ayants droit peuvent y avoir accès sous certaines conditions.

Le dossier médical retranscrit tous les commentaires établis par les différents médecins intervenus dans la prise en charge. Il est pour eux un outil de travail et d'échange et pour vous un gage de qualité des soins.

Ce dossier est constitué d'informations cliniques dans un langage médical, souvent difficilement compréhensible par une personne non habituée. C'est pourquoi l'ensemble des professionnels de santé et notamment les médecins du Centre Léon Bérard sont disposés à vous fournir les explications nécessaires dans le cadre d'un entretien.

Les informations du dossier patient sont strictement personnelles et donc protégées par des règles de confidentialité. Un usage non maîtrisé par les révélations ou la diffusion de certaines de ces informations peuvent nuire au patient ou aux ayants droit. Certaines demandes de tiers (ex : assureurs, employeurs...) peuvent être illégitimes, il est vivement conseillé de cibler l'objet de leurs demandes et de prendre si nécessaire un avis auprès d'un médecin avant de les communiquer.

Par ailleurs, un dossier peut comporter des informations concernant les tiers (ex: des membres de l'entourage du patient) ou mentionnant qu'elles ont été recueillies auprès de ceux-ci. La loi prévoit que ces informations ne sont en aucun cas communicables.

Les délais réglementaires. La communication sera effectuée au plus tard dans les 8 jours ouvrés à compter de la réception de ce formulaire dûment complété et accompagné des pièces justificatives. Pour un dossier de plus de 5 ans, la communication ne peut excéder 2 mois.

Rappel : le fait d'obtenir ou de tenter d'obtenir la communication de ces informations personnelles est puni par la loi d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Pièces à joindre pour justifier de l'identité du demandeur :

Patient adulte	. La photocopie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
Personne mandatée par le patient	. La copie d'une pièce d'identité du patient . La copie d'une pièce d'identité du demandeur . Une lettre de mandat/procuration
Tuteur	. La photocopie d'une pièce d'identité du demandeur . La photocopie de la décision de mise sous tutelle
Représentant légal d'un patient mineur	. La photocopie d'une pièce d'identité du demandeur . La photocopie du livret de famille . Un certificat sur l'honneur du maintien de l'autorité parentale
Ayant-droit d'un patient décédé	. La photocopie d'une pièce d'identité du demandeur . La photocopie de l'acte légal prouvant sa qualité d'ayant droit : acte notarié ou certificat d'hérédité ou livret de famille du défunt . Un certificat de décès (si le patient est décédé hors Centre Léon Bérard)
Concubin d'un patient décédé	Qualité à prouver par tout moyen : certificat de concubinage s'il en existe, mais également bail commun, factures, courriers permettant d'attester de votre vie commune, de sa stabilité, de son caractère notoire et de la mise en commun même partielle de moyens matériels (avis de la CADA du 14 avril 2016)

Quelques définitions juridiques pour vous aider :

Ayant-droit : Successeur légal du défunt (héritier, conjoint, pacsé, légataire universel). La qualité d'ayant droit et l'existence de liens de parenté ne vont pas forcément de pair.

Autorité parentale : L'autorité parentale est l'ensemble des droits et des devoirs des parents à l'égard de leurs enfants mineurs dans le but de les élever et de les protéger physiquement et moralement. Elle est détenue conjointement par le père et la mère sauf décision exceptionnelle du juge.

Tuteur : Personne chargée par le juge des tutelles de représenter un mineur ou un majeur placé sous un régime de protection.

RETOUR DE CE FORMULAIRE A :

CENTRE LEON BERARD
Service Relations Usagers
28 Rue Laënnec
69373 LYON Cedex 08

ou

dossier-CLB@lyon.unicancer.fr
tel. 04.78.78.27.83 ou 04.78.78.59.63

PATIENT(E) CONCERNÉ(E) PAR LA DEMANDE :

Nom et Prénom : Nom de jeune fille :

Date de naissance : ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___ Si décédé(e), date du décès : ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___

VOUS CONCERNANT (A REMPLIR SI VOUS N'ETES PAS LE PATIENT) : Nom, Prénom, adresse mail, téléphone

.....
.....

Vous êtes : La personne mandatée par le patient Le tuteur du patient Le représentant légal du patient mineur
 L'ayant droit ou le concubin du patient décédé. Dans ce cas, vous avez l'obligation de motiver votre demande ici :
 Connaître les causes du décès Défendre la mémoire du défunt Faire valoir les droits du défunt

PRÉCISIONS CONCERNANT VOTRE DEMANDE (Le motif de votre demande, vos attentes particulières, etc...):

.....
.....

MODALITÉS DE TRANSMISSION DU DOSSIER :

Frais de reproduction et d'envoi

La réglementation prévoit que les copies des dossiers et des imageries peuvent être facturées au demandeur au même titre que les frais postaux. Pour l'instant, le Centre Léon Bérard exempté les demandeurs de ces frais. Cependant, le Centre Léon Bérard se réserve le droit de privilégier une communication du dossier au patient demandeur sur le portail patient myCLB s'il en est titulaire, de privilégier ou préconiser une remise en mains propres (selon le secteur de résidence ou les venues programmées).

TRANSMISSION d'une copie de ce dossier via le portail patient myCLB

REMISE en mains propres d'une copie du dossier au Centre Léon Bérard

Numéro de téléphone (pour vous avertir quand le dossier est prêt) :

Je souhaite rencontrer le Docteur

Je ne souhaite pas, actuellement, rencontrer de médecin

ENVOI d'une copie du dossier par voie postale en recommandé avec accusé de réception :

Assurez-vous d'être présent sur votre lieu de résidence dans la période d'envoi de ce courrier. Conservation 15j au bureau de Poste.

A moi-même

Adresse :

Au médecin de mon choix, le Docteur

Adresse :

En cas de non-récupération du courrier recommandé à la poste et de retour du pli au Centre Léon Bérard, le dossier ne sera remis ensuite qu'en mains propres dans la mesure où le destinataire est informé en amont par mail de l'envoi et du numéro de suivi.

Date : ___ ___ / ___ ___ / ___ ___ ___

Signature du demandeur :